

Compte rendu de la réunion entre les associations de la Coordination des parents d'élèves et la Mairie, le 20 mars 2018

Représentants de la Mairie :

Damien Berthilier (Adjoint Education)

Mathieu Soarès (Adjoint réussite éducative)

Fanny Carisé (Directrice Générale Adjointe Education, Enfance, Population)

Pierre-Louis Déjean (Directeur Education)

23 représentants des parents, 19 groupes scolaires représentés : GS A. France (FCPE), Ecole mat. J. Prévert, GS Jean Zay (FCPE), GS L.Goujon (FCPE), GS Ch.Gaillard (FCPE), GS Croix-Luizet (autonome), GS NigritelleNoire(autonome), GS L.Armand (FCPE), GS Lakanal (FCPE), GS Descartes (FCPE), GS St Exupéry, GS E. Renan APEERA, GS J. Moulin parents élus, GS Jules Ferry parents élus, GS L.Jouhaux (FCPE), GS A. Perrin AIPAP (autonome), GS J.Jaurès, ARPEJJ (autonome), GS L.Pasteur Un peu bcp Pasteur (autonome), GS A. Camus parents élus, GS M. Berthelot (autonome la Ronde de Berthelot) Ecole maternelle Truffaut (FCPE), GS Zola (asso indépendante)

3 DDEN (qu'est-ce qu'un DDEN? Voir: https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partemental_de_l'enseignement_national)

FORS-Recherche sociale : Florence Brunet et Alice Best

FCPE Rhône-Métropole: Marie Lugnier

1. Bilan des rythmes éducatifs ou « temps de l'enfant »

D.Berthilier : il s'agit de mieux être pour mieux apprendre, sachant que les rythmes éducatifs ont un impact sur la concentration et la fatigue. Les temps périscolaires doivent aussi avoir un contenu pédagogique et répondre à des contraintes familiales. Ils répondent enfin à des préoccupations sociales, donner accès à tous à des activités de qualité.

Le décret du gouvernement actuel rompt avec les choix lourds qui avaient été faits par l'ancien gouvernement. Les discussions s'en trouvent donc relancées. A Villeurbanne, la Mairie préfère un bilan sous forme de discussion/participation plutôt qu'un vote comme à Lyon qui va repasser à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018. L'idée est de tendre vers un consensus à l'issue de la consultation.

D'autres villes vont rester aux 4,5 jours : St Fons, Vénissieux, Feyzin, mais aussi Bourg-en-Bresse, Dijon, Metz, Clermont-Ferrand et Paris. Le fonds d'aide aux communes qui maintiennent la semaine de 4,5 jours (ce qui reste le droit commun) est maintenu jusqu'à la fin du quinquennat.

La consultation est confiée à FORS-Recherche sociale, cabinet d'études spécialisé dans l'évaluation des politiques sociales, en collaboration avec Aire publique, agence spécialisée dans l'accompagnement à la communication et à la concertation (travail sur la participation de tous les acteurs.

Voir document en pièce jointe

Il y aura 3 phases dans cette évaluation.

Phase 1 (avril-mai) : construction de la démarche :

Il s'agit de se mettre d'accord sur une démarche.

1. Réunion de lancement

2. Entretiens de cadrage avec la Mairie, les responsables du périscolaire, les représentants des parents d'élèves.

3. Socle de connaissances partagées : il sera constitué au fur et à mesure, à partir des travaux scientifiques existants et des expériences d'autres villes.

4. Rédaction d'un protocole d'évaluation.

5. Présentation de ce protocole : aux comités de pilotage interne (Mairie) et au PEDT, ainsi qu'à une table ronde des acteurs de la communauté éducative (= tous les acteurs de l'école)

Note : qu'est-ce qu'un PEdT ? Voir:

Pour une définition générale: <http://observatoire-reussite-educative.fr/dispositifs/dossier-PEL-PEDT-PEG/pedt>

Le PEdT de Villeurbanne : <http://observatoire-reussite-educative.fr/territoires/pel-pedt-assimile/pel-pedt-de-villeurbanne>

Phase 2 : Mise en œuvre

Phase 2.a. Phase de diagnostic (juin à mi-novembre)

C'est la phase d'enquête proprement dite.

1.Mise en ligne d'un questionnaire, à destination des parents, des directeurs d'école, des animateurs du périscolaire et des ATSEM

2.Enquête approfondie dans un panel de 8 écoles, qui comprendra :

- des entretiens collectifs avec les directeurs et des animateurs
- un questionnaire aux enfants de l'école élémentaire

- des groupes de parole en école maternelle et en élémentaire (particulièrement CP-CE1 et CM2)
Les représentants des parents suggèrent que des entretiens soient également menés avec les parents des enfants des écoles concernées

3. Production d'un rapport d'analyse, qui proposera :

- un choix d'organisation des rythmes éducatifs
- des objectifs par rapport au PEdT
- une réflexion sur l'impact sur les enfants, les parents, les professionnel-le-s

4. Présentation du rapport au comité de pilotage interne et au comité de pilotage du PEdT

Phase 2.b. Phase prospective (mi-novembre à fin décembre 2018)

Il s'agit de se mettre d'accord sur des scénarios pour l'avenir :

2. Avancement du projet KID

Mme Carisé annonce qu'il n'y aura pas de dématérialisation du dossier d'inscription périscolaire cette année. La dématérialisation ne sera effective qu'à la rentrée 2019. Une enquête sur les usages du KID et du portail famille est en cours.

Concernant les annulations de repas (en cas d'enfants malades par ex) : elle dépendait en grande partie de la dématérialisation (informatisation) des dossiers, qui n'est pas achevée. Face à l'insistance des représentants des parents, la Mairie proposera un système d'annulation dès la rentrée 2018. Le point sera réabordé avant la fin de l'année pour mettre au point les modalités.

3. Présence des élus aux conseils d'écoles

M. Berthilier reconnaît que les élus ne participent pas toujours aux conseils d'école, car ils doivent siéger à d'autres réunions (centres sociaux, lycées). La présence systématique n'est donc pas possible. La communication n'est pas non plus toujours parfaite, les élus n'étant pas toujours bien informés des dates des conseils. Il faut enfin s'interroger sur le rôle d'un élu en conseil d'école : uniquement servir pour faire remonter les doléances voire pour récolter des critiques systématiques sur les aspects matériels ?

Les parents font remarquer qu'un sondage réalisé en décembre dernier a montré que dans plus de la moitié des cas, les élus municipaux ne fréquentaient « jamais ou pas du tout » les conseils d'école : sans exiger la participation systématique, une marge de progression est possible ! L'amélioration de la communication et de la relation avec les élus doit être discutée école par école.

Les représentants des parents se proposent de fournir une liste précise de la participation école par école.

4. Chamagnieu

Il y a eu 18 postulants pour occuper le poste de vacant de directeur de Chamagnieu, après le départ de l'ex-directeur en janvier dernier. Des profils jugés « très intéressants ». Le recrutement devrait être achevé d'ici juin.

5. Créations de nouvelles écoles

La pression démographique a pour conséquences des classes trop chargées dans des écoles trop pleines : c'est une question régulièrement soulevée par les parents.

Réponse de M.Berthilier: plusieurs nouvelles écoles sont en cours de construction :
- GS Rosa Parks : devrait ouvrir en septembre 2019, notamment pour décharger le nord de Villeurbanne (secteur de Croix Luizet)

6.Situation financière suite à la réforme des taxes foncières et d'habitation

Cette question est posée à l'initiative des représentants des parents qui s'interrogent sur l'impact de cette réforme sur le financement des projets de la Mairie, notamment dans le domaine de l'éducation. Les taxes foncière et d'habitation comptent pour plus de 30 % des recettes de la commune.

D'après Mme Carisé, il n'y a pas d'impact à court terme, car l'État garantit la compensation. C'est à long terme que le problème se pose : la compensation ne suivra pas forcément la croissance démographique de la ville.

Les parents s'interrogent sur les conséquences sur le budget de l'éducation : Mme Carisé répond que, pour le moment, le budget de l'éducation est garanti, d'autant plus que la CAF maintient ses aides à la commune.

Mais des difficultés pourraient se poser à plus long terme et dans ce cas, ce serait les usagers qui devraient contribuer davantage.